

CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES
Procès-verbal de la réunion du Conseil de Faculté du 12 décembre 2018
Pavillon des arts, salle 139, 13 h 30

Présences :

Julie Arsenault (Traduction et langues)	Marie-Andrée Pelland (Sociologie et criminologie)
Annie Berthelot (Rep. étud., Sc. soc.)	Julie Rennison (Rep. étud., Arts)
Jean-Luc Bonnaud (Histoire)	Monique Richard (Musique)
Stéphanie Collin (Rep. prof., Sc. Soc.)	Marie-Noëlle Ryan (Philosophie)
David Décarie (Études françaises)	Lise Savoie (Travail social)
Pierre-Marcel Desjardins (HÉP)	Jean-François Thibault (Doyen)
Julie Forgues (Arts visuels)	Dominique Thomassin (Secteur langue et Rep. prof., Arts)
Karine Gauvin (Secrétaire)	Guy Vincent (Histoire et géographie)
Matthieu LeBlanc (Vice-doyen)	
Cynthia Létourneau (Rep. unité II)	
Gervais Mbarga (Info.-comm.)	

Absences motivées :

Andrei Zaharia (Art dramatique)
Paul Curtis (Anglais)

Le Conseil de faculté reçoit une invitée, la commissaire de l'Université de Moncton, Madame Johanne Savoie. La présentation est consacrée au rôle du commissariat au sein de notre institution.

Madame Savoie explique que le commissariat a été mis en place par le Conseil des gouverneurs – duquel il relève – en décembre 2017. Le commissariat a été établi à la suite de l'adoption du *Code de conduite des membres de la communauté universitaire de l'Université de Moncton et des procédures relatives aux manquements et aux plaintes*. Le Code « vise à permettre aux membres de la communauté universitaire de connaître leurs responsabilités en matière de conduite en milieu de travail et d'études et leur recours en tenant compte de la mission, de la vision et des valeurs de l'Université de Moncton ». Enfin, le commissariat a pour mandat d'administrer les plaintes d'inconduite et de voir aux demandes d'intervention.

Madame Savoie précise que son mandat est de fournir un processus indépendant, impartial et confidentiel grâce auquel l'ensemble de la communauté universitaire peut trouver de l'aide et recevoir des conseils dans le règlement équitable et juste des problèmes liés à l'Université. Son rôle est de voir si les politiques et les règlements ont été appliqués de façon juste et équitable; elle ne peut toutefois intervenir lorsqu'il s'agit d'éléments conventionnés ou encore d'éléments relatifs aux cours (notes, bourses, etc.). Elle peut faire des recommandations, des enquêtes et de la gestion de conflits, ainsi que favoriser la discussion à l'échelle de l'établissement; elle assume également la gestion du commissariat indépendamment des organismes étudiants, du personnel, des facultés et de l'administration de l'Université. La commissaire intervient dans les situations apportées par les membres de la communauté universitaire qui, après avoir épuisé les recours internes à leur disposition, se disent victimes d'injustice et lésés dans leurs droits. Elle guide et accompagne les membres de la communauté universitaire des trois campus de l'Université de Moncton.

Le doyen invite les responsables des unités à inviter Madame Savoie en Assemblée départementale, afin de mieux faire connaître le rôle et le mandat du commissariat.

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion du 12 décembre 2018

Le doyen demande si des points doivent être ajoutés à l'ordre du jour. Pierre-Marcel Desjardins propose l'adoption de l'ordre du jour. Appuyée par Gervais Mbarga, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2018

Le doyen demande si le projet de procès-verbal reflète bien les propos tenus lors de la dernière réunion et si des membres souhaitent y apporter des modifications. Il rappelle que les coquilles doivent être signalées directement à la secrétaire. Lise Savoie propose l'adoption du procès-verbal. Appuyée par Julie Rennison, puis mise aux voix, la proposition est adoptée avec cinq abstentions.

3. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du 24 octobre 2018

En ce qui concerne le Fonds d'apprentissage expérientiel pour étudiantes et étudiants à l'Université de Moncton, le doyen précise que certains membres du corps professoral ont déjà acheminé des demandes. Un montant de 12 500 \$ provenant d'une autre enveloppe budgétaire ponctuelle a été réservé pour des projets proposés par la FASS; le doyen explique que le décanat a proposé d'utiliser ce montant pour financer le dégrèvement de deux professeurs qui auraient comme mandat, en collaboration avec les responsables de programmes, d'évaluer les besoins et d'explorer les opportunités des unités académiques de la Faculté relativement à ce fonds. La professeure Cynthia Potvin du Département de traduction et des langues et le professeur Arnaud Scaillerez de l'École des hautes études publiques travailleront de concert avec le vice-doyen afin d'identifier des terrains, en dehors de la salle de classe mais dans la province. Nous sommes en attente d'une réponse et si les montants sont accordés, le travail s'amorcera au début du mois de janvier prochain. Le doyen rappelle que les fonds ne devront pas être liés à des cours ou des stages crédités.

5.1 : La vérification de conformité des cours FRAN1101 et FRAN1102 été faite.

5.2 : La vérification de conformité de la modification au B.A. (majeure en histoire) a été faite.

5.3 : La vérification de conformité des modifications au B. Sc. soc. (majeure en sociologie) a été faite.

5.4 : La vérification de conformité du cours FASS3000 et du cours SCISO2000 a été faite.

8 : Le décanat n'a pas encore reçu de nouvelles de la FESR relativement au Prix Vo-Van de la meilleure thèse (2^e cycle).

10.1 : Ce point figure à l'ordre du jour au point 6.

10.3 : Les données du 3 décembre 2018 montrent que les inscriptions à la FASS sont en hausse de 3 % par rapport à l'an dernier à pareille date; cette moyenne est la même que la moyenne globale de l'Université.

4. Affaires étudiantes

En cette fin d'année académique, la représentante étudiante des sciences sociales n'a rien à signaler.

Julie Rennison explique que le Conseil étudiant des arts a organisé quelques activités au bar étudiant Le Coude avec beaucoup de succès (soirée bingo et pizza). Elle informe en outre le Conseil que le problème de la représentation étudiante au sein du conseil étudiant persiste; des élections seront tenues pour combler

ces postes au semestre prochain. Elle précise enfin que le banquet étudiant de la FASS sera tenu le jeudi 14 mars prochain.

5. Création/modification/évaluation de programmes/cours

5.1 École des hautes études publiques [Annexe I]

5.1.1 Modification du B. Sc. soc. (majeure en science politique)

Le B. Sc. soc. (majeure en science politique) comptera désormais 2 profils, le profil régulier et le profil avec distinction. Le profil avec distinction sera offert aux étudiantes et aux étudiants dont la moyenne cumulative est d'au moins 3,0 à la fin de leur deuxième année. Ce profil comptera en outre 12 crédits de plus dans la discipline principale que dans le profil régulier. Le Conseil recommande que les modifications proposées au B. Sc. soc. (majeure en science politique), y compris l'introduction du profil avec distinction, soient adoptées. Pierre-Marcel Desjardins propose cette modification au B. Sc. soc. (majeure en science politique). Appuyée par Stéphanie Collin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.2 Création, modification et abolition de cours (SCPO)

Deux nouveaux cours ont été créés, soit le cours SCPO1021 Méthodes des sciences po. I et SCPO3021 Méthode des sciences po. II. Les sigles CRIM, ICOM et LITT ont été ajoutés à la banque de cours des disciplines connexes. Trois cours ont été abolis : les cours SCPO1010 Science politique II, SCPO3202 Méthodes II et SCPO4015 Préparation Essai et Stages. Le contenu de ces cours est redéployé dans les cours nouvellement créés. Le cours SCPO4406 Projet de recherche devient obligatoire pour le programme avec distinction, alors que les cours SCPO4407 Stage de recherche et SCPO4408 Stage en milieu de travail deviennent des cours optionnels dans les deux profils.

Un membre du Conseil demande pourquoi un cours d'histoire n'est pas obligatoire dans ce nouveau programme. Le vice-doyen explique qu'il est préférable de donner plus de souplesse aux étudiantes et aux étudiants dans le cheminement de leurs études. Un autre membre se demande s'il est avisé de donner le cours de méthodologie en première année, puisqu'il peut être difficile pour le professeur de l'enseigner. Pierre-Marcel Desjardins répond qu'il vaut mieux permettre aux étudiantes et aux étudiants d'acquérir les compétences méthodologiques plus tôt dans leur programme. Un membre demande que les documents soient féminisés. Enfin, le doyen s'interroge sur le fait que soit inscrit le nombre de pages à remettre dans le cours SCPO4406 Projet de recherche.

Le Conseil recommande que les cours SCPO1021 et SCPO3021 soient créés, que les cours SCPO1000, SCPO4406, SCPO4407 et SCPO4408 soient modifiés et que les cours SCPO1010, SCPO3202 et SCPO4015 soient abolis. Pierre-Marcel Desjardins en fait la proposition. Appuyée par Stéphanie Collin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.3 Modification de la banque de cours OFG (SCPO)

Le Conseil recommande que la banque de cours OFG soit modifiée (ajout des cours SCPO1021 et SCPO3021). Pierre-Marcel Desjardins en fait la proposition. Appuyée par Stéphanie Collin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.4 Modification de la mineure en science politique

Le programme de mineure en science politique a été ajusté à la lumière des changements apportés. Le Conseil recommande que la mineure en science politique soit modifiée. Pierre-Marcel Desjardins en fait la proposition. Appuyée par Stéphanie Collin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.1.5 Abolition du B. Sc. soc. (spécialisation en science politique)

Comme le profil de majeure avec distinction remplacera le programme de spécialisation en science politique, le B. Sc. soc. (spécialisation en science politique) doit être aboli. Le Conseil recommande que le B. Sc. soc. (spécialisation en science politique) soit aboli. Pierre-Marcel Desjardins en fait la proposition. Appuyée par Stéphanie Collin, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2 École de travail social [Annexe 2a et Annexe 2b]

5.2.1 Modifications aux Années préparatoires en travail social

Lise Savoie explique que l'École de travail social propose des changements aux Années préparatoires en travail social. Deux cours de psychologie ayant été abolis (PSYC1600 Développement humain I et PSYC1650 Développement humain II), on propose qu'ils soient remplacés par les cours PSYC2610 Développement de l'enfant et PSYC2650 Dév. de l'adol. et de l'adulte. On propose également que soit remplacé le cours SOCI2002 Méthodes II par le cours SOCI2203 Méthodes qualitatives. D'autres cours de philosophie seront en outre proposés aux étudiantes et aux étudiants afin d'élargir leurs choix de cours et la liste de cours à option de la deuxième année sera également élargie. Le Conseil recommande que les modifications proposées aux Années préparatoires en travail social soient adoptées. Lise Savoie en fait la proposition. Appuyée par Marie-Andrée Pelland, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.2.2 Établissement des EQE pour le cours TSOC3333

Les exigences de qualification de l'enseignement (EQE) pour le cours TSOC3333 ont été modifiées. Ainsi, les candidates ou les candidats devront posséder une maîtrise en travail social ou dans une discipline connexe en plus d'avoir de l'expérience en gestion des programmes sociaux. Le Conseil recommande que les modifications proposées aux EQE pour le cours TSOC3333 soient adoptées. Lise Savoie en fait la proposition. Appuyée par Monique Richard, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3 Département de musique [Annexe 3]

5.3.1 Modification du Certificat d'études préparatoires en musique

Monique Richard propose que soit modifié le Certificat d'études préparatoires en musique en ce qui a trait aux cours de français demandés. Plutôt que d'exiger de faire les cours FRAN1500 et FRAN1600, on propose que les étudiantes et les étudiants complètent 6 crédits de cours FRAN parmi les cours FRAN1003, FRAN1006, FRAN1500 ou FRAN1600. Le Conseil recommande que les modifications au Certificat d'études préparatoires en musique soient adoptées. Monique Richard en fait la proposition. Appuyée par Julie Forgues, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3.2 Modification du B. Mus. (général)

Monique Richard recommande qu'un profil soit ajouté au B. Mus. (général), soit Pédagogie instrumentale et vocale. Le Conseil recommande que les modifications au B. Mus. (général), notamment l'ajout du profil

en pédagogie instrumentale et vocale, soient adoptées. Monique Richard en fait la proposition. Appuyée par Julie Forgues, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3.3 Modification et création de cours (MUSI)

Trois cours ont également été créés pour compléter le profil Pédagogie instrumentale et vocale, dont un cours en classe (MUSI3510 Intro-pédagogie inst. et voc.), et deux cours de stage, MUSI3511 Stage d'exploration et MUSI4511 Stage d'intégration. En outre, le cours MUSI1020 Instrument secondaire a été ajouté à la liste des cours à option en musique. Enfin, les objectifs généraux du cours MUED3001 Pédagogie des bois ont été corrigés et modifiés.

Le Conseil recommande ainsi que les cours MUSI3510, MUSI3511 et MUSI4511 soient créés; que le cours MUSI1020 soit ajouté à la liste des cours à option en musique des deux programmes de B. Mus et que les objectifs du cours MUED3001 soient modifiés. Monique Richard en fait la proposition. Appuyée par Julie Forgues, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.3.4 Modification du B. Mus. (interprétation)

Les modifications précédemment énumérées entraînent des modifications au profil du Baccalauréat en musique (interprétation). Les cours MUSI1020 et MUSI3510 seront ajoutés à la liste des cours à option. Le Conseil recommande que le B. Mus. (interprétation) soit modifié de manière à tenir compte de certaines modifications apportées au B. Mus. (général). Monique Richard en fait la proposition. Appuyée par Julie Forgues, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

5.4 Faculté des études supérieures et de la recherche [Annexe 4]

5.4.1 Abolition du Certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement

5.4.2 Abolition du Diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement

5.4.3 Abolition des cours GERO (cours surannés)

La FESR recommande l'abolition des deux programmes de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement et des cours GERO, puis demande à la Faculté de se prononcer sur cette question. Bien que certains membres estiment que les raisons justifiant l'abolition de ces programmes et des cours soient raisonnables, d'autres acceptent cette décision à contrecœur. Le doyen explique que le problème principal était l'absence d'inscriptions; les personnes qui suivaient ces cours n'avaient aucune validation salariale ou de reconnaissance sur le marché du travail. Matthieu LeBlanc indique que les cours GERO seront abolis automatiquement du fait qu'ils sont surannés. Les membres du Conseil sont d'accord pour que la FESR procède à l'abolition du Certificat de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement et du Diplôme de 2^e cycle en études appliquées du vieillissement. Appuyées par Monique Richard, puis mise aux voix, ces recommandations sont adoptées à l'unanimité.

6. Harmonisation des crédits d'encadrement [Annexe 5]

Le doyen résume les enjeux liés à l'harmonisation des crédits d'encadrement (voir la note de service du 25 septembre 2018). Il rappelle que cette harmonisation ne sera pas rétroactive, même si les thèses en cours ne sont pas complétées; les acquis seront donc conservés. Il rappelle qu'il relève de chaque unité de déterminer l'ampleur de la tâche de supervision relativement aux crédits attribués et qu'il est possible que certains cours ou exigences soient ajustés en conséquence. Il précise en outre que le nombre de pages d'un travail étudiant est un mauvais indicateur de la qualité du travail, tout comme l'est, d'ailleurs, le nombre de rencontres avec l'étudiante ou l'étudiant.

Jean-François Thibault propose l'harmonisation des crédits d'encadrement telle que formulée dans la note de service du 25 septembre 2018. Appuyée par Lise Savoie, puis mise aux voix, la proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Informations

7.1 Apprentissage expérientiel : Fonds incitatifs et Fonds d'apprentissage expérientiel pour personnes étudiantes (FAEPE)

Le vice-doyen informe le Conseil qu'il y aura un nouvel appel pour les demandes relatives à l'apprentissage expérientiel au mois de janvier pour la session de printemps.

7.2 Budget (FASS) : 2019-2020

Le doyen informe les membres qu'il a obtenu l'enveloppe budgétaire de la Faculté lors d'une RDD spéciale un peu plus tôt cet avant-midi. Il n'y a pas de surprise. La Faculté dispose pour 2019-2020 grosso modo de la même enveloppe que l'an dernier. La différence (une petite baisse) est liée au nombre de sabbatiques qui ont été accordées pour l'an prochain. Comme le doyen doit déposer la ventilation budgétaire de la Faculté le 18 janvier prochain, il demande aux responsables de budgets de lui faire parvenir, pour le 9 janvier prochain, les demandes pour leurs unités respectives. Ces demandes devront être réalistes et les besoins circonstanciés en tenant compte du fait que les sabbatiques sont remplacées par des chargées ou chargés de cours, que les retraites devraient être remplacées, mais que (sauf exception) les dégrèvements administratifs et RDCI ne sont pas systématiquement financés. Un courriel précisant les détails sera envoyé un peu plus tard cette semaine.

8. Autres questions

Rien à signaler.

9. Clôture de la séance

Dominique Thomassin propose la levée de la séance à 15h37.

Jean-François Thibault

Matthieu LeBlanc